

Greffe N°5
Du répertoire

CONSEIL PROVINCIAL DU LUXEMBOURG

Réunion du 28 Novembre 2014

Projet de résolution par laquelle le Conseil provincial se positionne en faveur d'un engagement de la Province de Luxembourg à devenir un territoire à énergies positives à l'horizon 2050 (PEP'S Lux et signature de la charte TEPOS)

RAPPORT DU COLLEGE PROVINCIAL

Mesdames,
Messieurs,

Nous vous proposons d'adopter le projet de résolution qui suit :

Arlon, le 28 novembre 2014

LE CONSEIL PROVINCIAL DU LUXEMBOURG

Vu l'article L2213-32 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu que déjà en 1972, le premier rapport du Club de Rome prévoyait au cours du 21^e siècle une chute brutale de la population à cause de la raréfaction des ressources énergétiques ;

Vu le rapport Brundtland publié en 1987 qui définit le concept de développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ;

Vu les engagements de la Belgique et leurs articulations régionales en matière environnementale par rapport aux accords de Kyoto ;

Vu la mise en place courant 2008 du GAPPER (Groupement d'Acteurs Provinciaux de planification des Energies Renouvelables) à l'initiative du Collège provincial de l'époque ;

Vu sa principale publication de 2009-2010 relative à une étude méthodologique et stratégique du potentiel éolien du territoire de la province de Luxembourg ;

Vu l'intégration d'une majorité des bâtiments provinciaux courant 2010 dans un processus professionnel de cadastre et suivi énergétiques ;

Vu les enseignements et pratiques qui ont pu être dégagés d'une telle méthode de suivi : remédiations réactives, planification des travaux, dossiers de subsidiation UREBA, sensibilisation du personnel provincial, etc ;

Vu la mise en place d'une transposition de l'outil de cadastre et suivi énergétiques vers les entités locales du territoire de la province de Luxembourg ;

Vu les rencontres formatives avec les entités locales courant 2011 pour les aider dans le défi du réchauffement climatique (présentation du travail des facilitateurs wallons pour la production d'énergies renouvelables ou l'utilisation rationnelle de l'énergie, processus d'adhésion à la Convention des Maires, etc.) ;

Vu l'invitation provinciale à des candidatures coordonnées entre Communes pour l'appel à projet wallon POLitique Energie-Climat (POLLEC) durant le premier semestre 2012 ;

Vu que cette dynamique régionale d'adhésion à la Convention des Maires et de ses 3 objectifs (-20% de CO2 ; -20% de consommation énergétique ; +20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 à partir des chiffres de 2006) peut se concevoir à partir d'un coordinateur territorial ;

Vu le positionnement provincial officiel comme coordinateur territorial pour aider les Communes à adhérer à la Convention des Maires et ses exigences de base : bilan CO2 territorial et étude des potentialités de production et de diminution de consommation énergétique/élaboration d'un plan d'actions ;

Vu que ce rôle fédérateur a permis un accompagnement financé par la Commission européenne avec entre autres les actions suivantes :

- Des ateliers didactiques avec les référents administratifs/politiques issus des Communes souhaitant adhérer à la Convention des Maires
- Un jumelage avec le « Land » allemand de l'Aller Leine Tal qui assure plus que sa consommation électrique par une production en énergies renouvelables plurielles
- L'adhésion en juin dernier au réseau Rurener, rassemblement de collectivités rurales qui croient à terme en la neutralité énergétique.

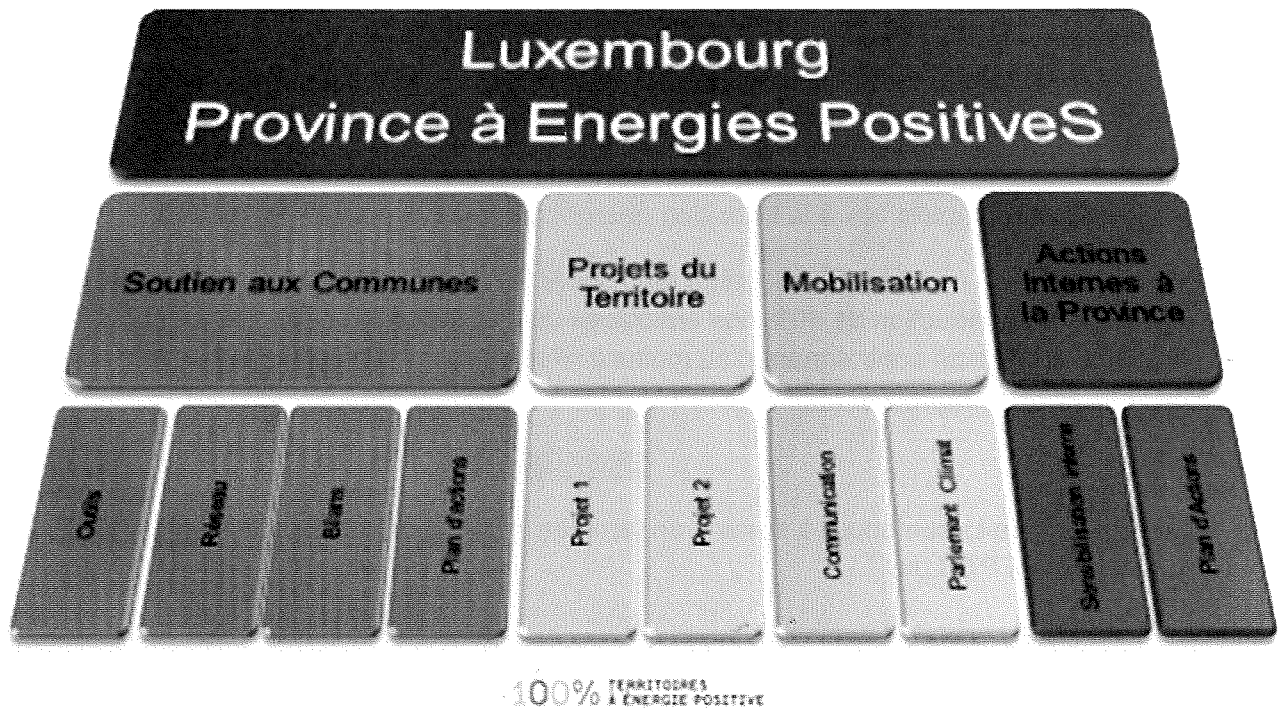
Vu les actions provinciales connexes suivantes et non-exhaustives :

- Des échanges avec la Province de Limbourg qui coordonne ses 44 Communes dans le cadre de leur défi énergétique (logique de la Convention des Maires/Parlement Climat/...) ;
- L'action de sensibilisation des citoyens par le guichet de l'énergie à Libramont et ses 5 points de permanences décentralisées ;
- L'encadrement de groupes (précarisés) pour une Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) des citoyens ;
- Le dispositif des prêts FRCE pour les investissements économiseurs d'énergie ;
- Le Benjamin et Poussin de l'environnement qui peut mettre en place des actions scolaires avec l'énergie comme thématique ;
- Le partenariat provincial avec la confédération de la construction pour mener l'opération « Chantiers ouverts » ;
- Une journée thématique pour le Conseil provincial à Beckerich, Commune grand-ducale particulièrement exemplaire dans sa pratique énergétique ;
- Etc.

Vu que la globalité des actions et de leurs enseignements a permis de construire l'organigramme fonctionnel suivant dans le cadre d'une vision stratégique de territoire à énergies positives à l'horizon 2050 ;



Organigramme Province à Energies Positives



Vu que concrètement cette ambition rencontre

- L'assentiment d'un comité de pilotage avec une délégation de l'ULg (acteur académique) et d'Idelux (acteur économique)
- Les mêmes aspirations que d'autres territoires belges (Wallonie Picarde, Limbourg)

Vu que le devenir d'un territoire à énergies positives trouve sa pertinence par un potentiel productif d'énergies renouvelables de près de 4200 Gigawattheure d'énergies renouvelables par an ;

Vu que l'axe stratégique relatif au soutien des Communes comptabilise ce jour 16 entités (dont 2 de manière indépendante) qui tenteront de répondre aux objectifs des triple 20% à l'horizon 2020 ;

Vu que ce même axe recense actuellement 12 Communes qui se fient à l'outil provincial pour établir leur cadastre et suivi énergétiques de leurs bâtiments ;

Vu que des projets de territoire sont en cours d'investigation dont un appel à candidatures citoyennes pour de l'autoisolation coachée de combles et toitures avec si possible recours à des matériaux issus de l'écoconstruction ;

Vu que la mobilisation s'organise par notamment l'élaboration d'un protocole de mise en place d'un Parlement Climat Citoyen en province de Luxembourg ;

Vu que des accords ont été obtenus pour recourir à divers outils de communication dont le site internet « Territoires 100 % à énergie positive » (TEPOS) ;

Vu les conclusions du dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui confirme la nécessité impérieuse de prendre rapidement des actions pour lutter contre le réchauffement climatique ;

Vu les débats omniprésents sur la facture énergétique, notre dépendance aux énergies fossiles, notre souhait d'autonomie et le recentrage économique autorisé par les potentiels d'activités et d'emplois liés à la transition énergétique ;

Vu les nouvelles orientations adoptées en octobre 2014 par le Conseil européen à l'horizon 2030 dont une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, un objectif contraignant d'au moins 27% d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

ENGAGE

La Province de Luxembourg à devenir un territoire à énergies positives à l'horizon 2050 sous l'acronyme PEP'S Lux



Et SIGNE

La charte des territoires 100 % à énergie positive (TEPOS) reprise ci-après :

Charte Province à Energies Positives (PEP'S Lux)

Nous, représentants et acteurs du territoire de la Province du Luxembourg,

Partageons l'idée

que les groupements de Communes peuvent et doivent jouer un rôle majeur pour :

- la réappropriation par l'ensemble des citoyens, élus et acteurs économiques des questions d'énergie et de changement climatique
- la mise en œuvre concrète d'actions de réduction des consommations d'énergies et de production d'énergies renouvelables,

- l'interpellation des pouvoirs publics (au niveau régional, national, européen) et des parties prenantes pour la mise en œuvre de conditions favorables à la nécessaire transition énergétique.

que l'engagement dans une telle démarche est bénéfique en terme :

- d'économie et de développement local : dépenses évitées, création d'activité et d'emplois locaux,
- social et de démocratie : participation des citoyens, réduction de la précarité énergétique et de la vulnérabilité aux hausses erratiques du coût de l'énergie, cohésion sociale et territoriale,
- d'environnement : réduction des impacts locaux et participation à l'atteinte de nos engagements nationaux et internationaux en matière d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.
- d'énergie : sécurité d'approvisionnement, stabilisation du coût de l'énergie, indépendance énergétique, réduction de la demande, maîtrise de l'offre, réseau intelligent

désirons donc dès aujourd'hui et dans la durée

- aborder l'énergie comme axe prioritaire du développement territorial
- mobiliser ou œuvrer pour la mobilisation de tous les gisements d'économie d'énergie par la sobriété, et le développement de tous les potentiels de gain d'efficacité énergétique.
- couvrir ou à œuvrer pour la couverture des besoins restants par l'exploitation, optimale et respectueuse du contexte environnemental, de l'ensemble des potentiels de production d'énergie renouvelable sur notre territoire et ailleurs si nécessaire.
- mobiliser ou œuvrer pour la mobilisation des acteurs publics du territoire, à travers la mise à disposition de moyens techniques, humains et éventuellement financiers.
- associer ou participer à l'association de la population et des acteurs locaux dans la prise de décision publique et dans la réalisation des actions chacun à son niveau pour créer une véritable dynamique territoriale.
- partager des retours d'expériences, bonnes pratiques, données chiffrées de terrain, questionnements, informations utiles... pour faciliter le travail de chacun et permettre d'accélérer et multiplier les réalisations exemplaires.

nous engageons dès lors à piloter la dynamique de transition énergétique de la province de Luxembourg suivant 4 axes de travail :

- soutien aux communes et animation d'un réseau de communes engagées afin de faciliter fortement le développement et la réalisation de plans d'action locaux ;
- mise en œuvre de grands projets territoriaux structurants ;
- mise en œuvre d'un cadre de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes ;

- mise en œuvre d'actions internes à la Province du Luxembourg afin de positionner celle-ci comme leader exemplaire de la démarche.

Cet engagement se traduira notamment par notre participation au comité de pilotage PEP'S Lux dont les missions sont définies comme suit :

- Assurer le pilotage de la dynamique ;
- Définir une vision et un objectif pour l'ensemble du territoire.
- Mettre en place et assurer la bonne communication entre les cellules responsables des 4 axes de travail
- Coordonner la progression dans les différents axes de travail.
- Représenter la dynamique vis-à-vis de la presse.
- Obtenir à terme l'adhésion des 44 Communes de la province.

PAR LE CONSEIL PROVINCIAL :

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pour expédition conforme :

Le Directeur général,

(s) **Pierre-Henry GOFFINET.**

Pierre-Henry GOFFINET

(s) **Jean-Marie MEYER.**

Vu pour projet,

Arlon le 27 novembre 2014

LE COLLEGE PROVINCIAL

PAR LE COLLEGE PROVINCIAL :

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre-Henry GOFFINET.

Patrick ADAM.